

Compte administratif 2010 – Présentation

Les éléments les plus marquants du compte administratif 2010 de la ville de Sèvres sont les suivants :

Premier point :

Le taux d'épargne brute (13,7%) constitué par le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement est très sensiblement supérieur à la moyenne des villes de même strate 20/50 000 habitants (7,30%) et légèrement supérieur au taux moyen des communes du département des Hauts-de-Seine avec 12,9%.

Deuxième point : la confirmation du niveau exceptionnel des dépenses réelles d'investissement à rapprocher de la moyenne qui avoisine les sept millions d'euros sur la période 2001-2010.

Il convient de noter que ces investissements ont été financés pour un peu plus de la moitié, par recours à l'emprunt (ce qui était rendu possible du fait de notre politique antérieure et qui est justifié par la nature longue des investissements réalisés).

Troisième point : le résultat net de l'exercice 2010 s'élève à 1,193 millions d'euros.

Celui-ci est obtenu à partir du résultat de l'exécution budgétaire de l'exercice et en tenant compte des restes à réaliser des sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce résultat est en ligne avec celui des exercices antérieurs (0,8/0,9 million d'euros) et même légèrement supérieur.

Quatrième point : le compte administratif permet d'apprécier les taux de réalisation en recettes et en dépenses. On remarque un léger fléchissement du taux de réalisation des dépenses d'investissement par rapport à celui de 2009. Ceci s'explique principalement par une réception tardive de factures (après le 31/12/2010) n'ayant pu donner lieu à mandatement qu'en début 2011 sur des crédits reportés. Ceci est le cas notamment pour les frais d'études et de logiciels ainsi que pour le poste des acquisitions.

On notera également, dans l'autre sens, un taux de réalisation supérieur à 100% par rapport aux prévisions, en ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement. L'explication relève simplement de la difficulté de prévisions eu égard aux postes concernés comme par exemple la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations et le Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle ou encore des recettes exceptionnelles comme les indemnités d'assurances relatives au gymnase des Cent gardes.

Cinquième et dernier point : la structure de la dette au 31 décembre 2010.

La répartition est de 78% à taux fixe et 22,5% à taux variable. A noter que cette répartition peut évoluer du fait même de la nature de chaque contrat d'emprunt.

A noter également le taux moyen de la dette, inférieur à celui de 2009 3,41% contre 3,54%, et qui se situe de manière sensiblement inférieure aux références nationales.